

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	7
- absent	0
- total des votants	29

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 décembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Omar BELGHACEM	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.100/12.25

Objet : Désaffection du domaine de l'enseignement de deux anciens sites scolaires :
Ecole Carnot/Langer, située aux n°62 & 64, rue de la Libération Lillebonne
Ecole Glatigny, située au n°18, rue Kinkerville – Lillebonne
Demande d'avis au préfet

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.100/12.25

Objet :

Désaffectation du domaine de l'enseignement de deux anciens sites scolaires :

Ecole Carnot/Langer, située aux n°62 & 64, rue de la Libération Lillebonne

Ecole Glatigny, située au n°18, rue Kinkerville – Lillebonne

Demande d'avis au préfet

Madame le Maire indique que la commune de Lillebonne est propriétaire de plusieurs bâtiments ayant abrité des établissements scolaires et notamment, les écoles Carnot/Langer et Glatigny.

L'ancienne école Carnot/Langer, située aux n°62 & 64, rue de la Libération et cadastrée BK 379 a une superficie de 3 228 m². Fermée depuis le 7 juillet 2022, elle fait actuellement l'objet d'une reconversion en Maison des Associations, les travaux ayant débuté le 4 juillet 2025.

L'ancienne école Glatigny, située au n°18, rue Kinkerville et cadastrée AL 617 a une superficie de 1 314 m². Elle a cessé d'être utilisée comme établissement scolaire en 1960 à la suite de son remplacement par le groupe scolaire Glatigny implanté place Pierre de Coubertin. Reconvertie en Maison des Associations en 1961, elle est aujourd'hui inoccupée en raison d'un incendie survenu en décembre 2022, incendie provoqué par un problème électrique.

Ces deux locaux, aujourd'hui en cours de reconversion ou inoccupés, ne sont plus destinés à un usage d'enseignement.

Il convient, par conséquent, de solliciter l'avis du préfet en vue de leur désaffectation du domaine de l'enseignement et ce, conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 25 août 1995, qui encadre la procédure de désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2111-1 et suivants relatifs au domaine public,

Vu la circulaire du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,

Considérant que ces deux anciennes écoles ne sont aujourd'hui plus utilisées à des fins d'enseignement et ont donc perdu leur fonction initiale,

Considérant, que dans ce cadre, il convient de procéder à la désaffectation de ces biens,

Considérant que le Conseil Municipal ne pourra pas prendre une décision de désaffectation du domaine de l'enseignement de ces biens sans avoir au préalable recueilli l'avis du préfet.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.100/12.25

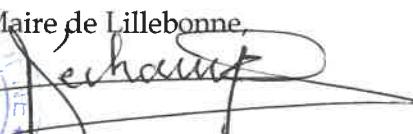
Objet : **Désaffectation du domaine de l'enseignement de deux anciens sites scolaires :**
Ecole Carnot/Langer, située aux n°62 & 64, rue de la Libération Lillebonne
Ecole Glatigny, située au n°18, rue Kinkerville – Lillebonne
Demande d'avis au préfet

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'avis du préfet en vue de la désaffectation du domaine de l'enseignement des deux sites scolaires suivants :
 - l'ancienne école Carnot/Langer, cadastrée BK 379, située aux n°62 & 64, rue de la Libération (3 228 m²),
 - l'ancienne école Glatigny, cadastrée AL 617, située au n°18, rue Kinkerville (1 314 m²).
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces opérations et à signer tous documents y afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI, MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.

